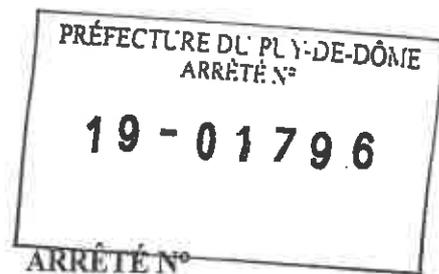




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**SERVICE HABITAT RÉNOVATION URBAINE**

**PORTANT HOMOLOGATION DE LA  
CONVENTION-CADRE  
ACTION CŒUR DE VILLE EN  
CONVENTION D'OPÉRATION  
DE REVITALISATION DE  
TERRITOIRE DE LA VILLE  
D'ISSOIRE**

La Préfète du Puy-de-Dôme  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.303-2 ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique et notamment son article 157 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC en qualité de Préfète ;
- VU l'instruction NOR/TERR1800859C du ministère de la cohésion des territoires, en date du 10 janvier 2018, relative au lancement du programme « Action Coeur de Ville » ;
- VU l'instruction interministérielle D18017213 du 4 février 2019, relative à l'accompagnement par l'État des projets d'aménagement des territoires ;
- VU la convention-cadre « Action Coeur de Ville », signée le 3 décembre 2018, entre l'État et les partenaires financiers du programme, ainsi que la commune d'Issoire et la communauté d'agglomération d'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU le relevé de décision du comité de projet du 20 juin 2019 ;

VU la demande d'homologation de la convention-cadre « Action Coeur de Ville » en convention d'« Opération de Revitalisation de Territoire », formulée par courrier co-signé du maire d'Issoire et du président de la communauté d'agglomération d'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 juillet 2019, accompagné des pièces justificatives afférentes ;

CONSIDÉRANT que ladite convention présente l'ensemble des éléments constitutifs de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), tels que définis à l'article L. 303-2 du CCH susvisé ;

CONSIDÉRANT que la convention-cadre « Action Coeur de Ville » détaille les actions matures, réparties dans plusieurs secteurs d'intervention compris dans le périmètre ORT, ainsi que le plan de financement, et fixe un calendrier d'exécution pour chacune de ces actions ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le comité régional d'engagement financier le 25 septembre 2019 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La convention-cadre « Action Coeur de Ville » de la ville d'Issoire est homologuée en convention « Opération de Revitalisation de Territoire ». Cette homologation ne remet pas en cause les engagements pris sur le fondement des dispositions de la convention-cadre « Action Coeur de Ville » de la ville d'Issoire qui restent inchangés.

**ARTICLE 2** : Le périmètre du secteur d'intervention ORT comprend le secteur du centre ville de la ville d'Issoire comme indiqué en annexe.

**ARTICLE 3** : La durée de la convention « Opération de Revitalisation de Territoire » est identique à celle de la convention-cadre « Action Coeur de Ville ».

**ARTICLE 4** : Les dispositions du présent arrêté prennent effet au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** : La Secrétaire générale de la Préfecture, le Maire de la commune d'Issoire et le Président de la communauté d'agglomération d'Agglo Pays d'Issoire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 OCT. 2019

La Préfète,

  
Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

## ANNEXE

### Périmètre du secteur d'intervention ORT du centre-ville d'Issoire

